

CSE DTSI n°35 des 31 août, 1er et 9 septembre 2021

De Caluire à Lacassagne : encore et toujours le flex

Le site de Caluire doit être restitué à son propriétaire fin 2022. De lourds travaux doivent être faits avant sa restitution. Le déménagement des 44 salariés de la Direction de l'Intervention se fera durant la 1^{ere} quinzaine d'octobre 2021. Chaque salarié disposera d'un carton pour transférer ses affaires personnelles, le contenu de son armoire, sa souris et son clavier.

Les salariés de Caluire, actuellement dans des bureaux individuels ou à 2, seront positionnés dans des open spaces en flex à Lacassagne, regroupés avec quelques salariés de la Direction d'Intervention de Lyon SKY56 déjà sur place.

La position de la CFE-CGC Orange

La CFE CGC regrette que la direction persévère dans l'open space et le flex pour tous, sans tenir compte des besoins des salariés.

Les représentants du personnel ont demandé à la direction :

- ◆ Dans l'application des normes d'aménagement des bureaux en espaces ouverts : d'isoler, par des cloisons toute hauteur, les zones de travail des espaces de circulation et de détente,
- ◆ De mettre à disposition des caissons à roulette nominatifs pour les effets professionnels et personnels à la demande des salariés, ainsi que des bureaux de 160 par 80,
- ◆ Et d'étendre l'accord d'accompagnement de Sky56, Lacassagne et Gailleton aux salariés de Caluire.